

**COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC
OFFICE DE TOURISME D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE**

Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction

Séance du 15 octobre 2025
PRÉFECTURE DE L'EURE

Date de convocation : 06 octobre 2025
Nombre de membres en exercice : 18

23 OCT. 2025

Présents : 14
Votants : 12

Président de séance : Stéphane SIMON
Secrétaire de séance : Caroline PORTHEAULT

ARRIVÉE

Titulaires et suppléants présents : Mme Lysiane BANDELIER, Mme Viviane BERTOUT-BARBEY, Mme Isabelle COLLIN, M. Matthieu DEVALLAND, Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT, M. Arnaud MABIRE, Mme Francine MARAGLIANO, M. Romain MOHAMMEDI (représenté par M. Matthieu DEVALLAND), Mme Martine PHILIPPE, M. Patrick POINTEAU, Mme Laure SALVAT, M. Stéphane SIMON.

Assistaient à la séance : Mme Nicole PERSON – EPN, Mme Caroline PORTHEAULT – OT.

Titulaires et suppléants excusés : M. Emmanuel ROUSSEL, Mme Noémie VIEILLE.

Délibération n°17/2025 – Suppression du poste de Guide conférencier / Conseiller(e) en séjour et création du poste de Conseiller(e) en séjour

VU l'article R133-10 du Code du Tourisme,

VU l'article 6 des statuts de l'EPIC Office de Tourisme d'Evreux Portes de Normandie,

Dans la perspective du départ à la retraite (fin avril 2026) pour le guide conférencier permanent du Comptoir, un contrat en alternance pour un guide conférencier/conseiller en séjour avait été conclu dans le cadre d'un contrat de professionnalisation de septembre 2024 à septembre 2025.

Dans cette logique, un poste de guide conférencier/conseiller en séjour avait été créé pour assurer un tuiage puis la succession du guide conférencier permanent.

A l'issue de son contrat en alternance, le guide conférencier pressenti a finalement décidé de proposer ses services de guidage en tant que prestataire extérieur et non en qualité de salarié permanent de l'office.

L'organisation de l'accueil en est impactée puisque le guide conférencier a des missions qui lui étaient confiées au titre de l'accueil à hauteur de 60% de son temps de travail, soit l'équivalent de 3 jours hebdomadaires dédiés à l'accueil et 2 jours au guidage.

Il est ainsi nécessaire de créer un poste de conseiller(e) en séjour à temps partiel pour garantir la qualité d'accueil jusque-là proposée aux visiteurs.

Le Comité de Direction, après avoir voté à main levée (10 voix pour soit l'unanimité),

- **APPROUVE** la suppression du poste de guide conférencier / conseiller(e) en séjour créé par délibération du 14/05/2025
- **CRÉE** un poste de conseiller(e) en séjour en CDI à temps partiel (échelon 1.2, indice 1500)

Certifié exécutoire le 15 octobre 2025
Transmis en Préfecture le 21 / 10 / 2025
Publié le / / 2025

Le Président,

Stéphane SIMON

